

## Liste des moyens auxiliaires pour 2024

### Comptable spécialisé·e·x edupool.ch

Les moyens auxiliaires doivent être déposés de manière bien visible sur la table vingt minutes avant le début de l'examen. Ils seront accompagnés d'une pièce d'identité personnelle (carte d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire). Les surveillant·e·x-s effectueront des contrôles avant et pendant l'examen. Il n'existe aucun droit à l'utilisation de moyens auxiliaires appartenant à d'autres personnes. Il est dès lors recommandé de se munir d'une calculatrice de remplacement.

Sont acceptées les calculatrices conformes aux directives d'edupool.ch qui se trouvent sous [www.edupool.ch](http://www.edupool.ch) → **directives relatives aux calculatrices.**

À part le matériel pour écrire (stylo-bille ou stylo à encre), du tipp-ex, une règle, des feuilles vierges et, en cas de nécessité, un dictionnaire non électronique pour les langues étrangères, **seules des moyens auxiliaires suivants sont autorisés:**

- CO
- LTVA/OTVA
- LAVS/RAVS

Outre les textes officiels de lois et d'ordonnances, les éditions non officielles suivantes de **textes législatifs de maisons d'édition privées sont autorisés:**

- CC/CO, Édition pour les études de commerce, Orell Füssli Verlag AG
- Daniel R. Gygax, Thomas L. Gerber, Les lois fiscales fédérales, éditions Steuern und Recht GmbH
- Daniel R. Gygax, Beat Lüscher, La TVA fédérale, éditions Steuern und Recht GmbH
- Textes législatifs de l'AVS, 1<sup>er</sup> pilier

Dans les moyens auxiliaires, les notes, les mots-clés, les ajouts, les passages retranscrits d'autres sont autorisés, de même que les cavaliers index disposés et complétés soi-même. Des passages de texte peuvent être surlignés ou soulignés. Il n'est **pas autorisé** d'insérer ou de coller des feuilles complémentaires ou des post-it.

Les candidat·e·x-s doivent utiliser un stylo à encre ou stylo-bille bleu ou noir pour écrire leur examen. **L'utilisation de crayons à papier ou de stylos effaçables n'est pas autorisée.**

**Les documents d'examen suivants sont mis à disposition des candidat·e·x-s lors de l'examen:**

- Édition actuelle du plan comptable
- Édition actuelle des définitions des ratios pour l'analyse du bilan et des résultats
- Valeurs repères et prestations actuelles en matière d'assurances sociales

**Ne sont pas autorisés en particulier:**

- les impressions l'Internet
- les photocopies de livres et de lois
- les feuilles auxiliaires et les aperçus supplémentaires

→ **Veuillez lire le verso**

Les téléphones mobiles et autres équipements dotés d'un accès Internet ne sont pas autorisés durant toute la durée de l'examen. Les téléphones mobiles allumés sont considérés comme des moyens auxiliaires non autorisés. Porter une montre-bracelet est autorisé (pour la gestion du temps). Les montres dotées de fonctions étendues comme des fonctions de communication (p. ex. smartwatch, Apple Watch) ne sont pas acceptées.

Respecter strictement les dispositions relatives aux moyens auxiliaires est la condition sine qua non pour que l'examen se déroule loyalement et que l'égalité de traitement puisse s'appliquer à tous les participants et participantes. L'utilisation de moyens auxiliaires non autorisés conduit à l'exclusion de l'examen et donc à l'échec de l'examen (conformément au point 4.5 du règlement d'examen Comptable spécialisé-e-x edupool.ch).

Les bases juridiques en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'examen font foi.

Zoug, novembre 2023 / version 1.0